

qu'ils partirent pour aller à Beauport où ils demeurèrent environ un an ; ensuite vers le printemps de 1669, ils allèrent s'établir à la côte de St-Michel où ils demeurèrent depuis le printemps de 1669 jusqu'au 28 décembre de l'année 1673 ; de là ils allèrent demeurer à la vieille Lorette où ils restèrent depuis le 28 décembre 1673 jusqu'à l'automne 1697.

“ 10. Enfin depuis l'automne 1697 jusqu'à cette année 1762, ils demeurèrent à la Jeune Lorette.

“ La Jeune Lorette n'a aucune dépendance. Ce n'est point une seigneurie, ce n'est qu'une petite portion de terre de la côte du petit St-Antoine, seigneurie de St-Gabriel sur laquelle les p. p. Jésuites à qui appartient cette sei-